



DESTINATAIRES : Gestionnaires, infirmières et infirmières auxiliaires, nutritionnistes, inhalothérapeutes, pharmaciens et médecins

EXPÉDITRICES : Marie-Hélène Lalonde, Conseillère cadre en soins infirmiers
Karine Couturier, Directrice adjointe aux pratiques professionnelles
Direction des soins infirmiers

DATE : 12 janvier 2023

OBJET : **RÈGLE DE SOINS NATIONALE SUR LES ACTIVITÉS DE SOINS CONFIEES AUX AIDES-SOIGNANTS (ARTICLES 39.7 ET 39.8)**

Nous vous diffusons aujourd'hui la nouvelle *Règle de soins nationale (RSN)* qui définit les mesures minimales d'encadrement clinique lorsque des activités de soins sont confiées à des aides-soignants, soient celles décrites aux articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions* :

- Soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne
- Administration de médicaments prescrits et prêts à être administrés

Elle s'inscrit en cohérence avec le nouveau *Règlement sur l'exercice des activités décrites* aux articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions* et vise à harmoniser les pratiques à travers tout le Québec, afin d'assurer la qualité des soins et la sécurité des usagers.

Voici un coup d'œil rapide sur les nouveautés : [affiche résumée](#)

Prendre note que cette Règle de soins nationale a été entérinée le 12 décembre dernier par notre PDG, Mme Landry.

Elle s'adresse aux directions, aux programmes-services, ainsi qu'aux professionnels habilités, tels que les soins infirmiers, les inhalothérapeutes et les nutritionnistes. Le déploiement et l'application de la RSN sont donc une responsabilité partagée.

Plan de déploiement

Depuis cet automne, des travaux sont en cours en collaboration avec les gestionnaires porteurs de dossier de chaque secteur visé. L'objectif étant d'assurer un **déploiement progressif** des nouvelles formations et pratiques qui en découlent, **d'ici la fin de l'année 2023.**

Le déploiement étant progressif, une période de transition est prévue afin de maintenir la disponibilité de plusieurs outils associés à la RSI-CISS-005 dans l'Espace clinique. (Voir le tableau résumé à la page suivante)

Pour plus de détails sur la RSN et accéder à tous les nouveaux formulaires, nous vous invitons à consulter la [page Intranet](#) dédiée à ce sujet. Vous y trouverez également le nom du porteur de dossier pour chacune des directions visées et les coordonnées de la chargée de projet pour toutes questions.

En vous remerciant de votre attention

Plan de dépôt et de retrait des documents sur l'Espace clinique :

Disponibles dès maintenant <i>*regroupés sur la page intranet</i>	RSN-CISSS-007 Règle de soins nationale – Activités de soins confiées à des aides-soignants : administration des médicaments et soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne (articles 39.7 et 39.8 du Code des professions)
	AM 2022-08-02 Administration des médicaments prescrits – Notion de prêt à administrer selon les voies autorisées, conditions et directives minimales
	FP-CISSS-6626 Administration des médicaments prescrits réguliers – Directives aux aides-soignants
	FP-CISSS-6627 Administration des médicaments prescrits réguliers – Enregistrement par les aides-soignants
	FP-CISSS-6628 Administration des médicaments au besoin (PRN) – Directives aux aides-soignants
	FP-CISSS-6629 Administration des médicaments au besoin (PRN) – Enregistrement par les aides-soignants
	FP-CISSS-6630 Soins invasifs et non invasifs d'assistance aux AVQ – Directives aux aides-soignants
	FP-CISSS-6631 Soins invasifs et non invasifs d'assistance aux AVQ – Enregistrement par les aides-soignants
	FP-CISSS-6632 Soins invasifs et non invasifs d'assistance aux AVQ – Observations des aides-soignants
	AM 2022-08-04 Registre de suivi de formation, de supervision et d'autorisation – Administration des médicaments
	AM 2022-08-04 Registre de suivi de formation, de supervision et d'autorisation – Soins invasifs d'assistance aux AVQ
	AM 2022-08-04 Registre des aides-soignants autorisés à administrer des médicaments
	AM 2022-08-04 Registre des aides-soignants autorisés à effectuer des soins invasifs
Retiré	RSI-CISSS-005 Activités de soins infirmiers exercées par un aide-soignant (articles 39.7 et 39.8 du Code des professions)
Retrait à venir au printemps 2023	MAN 2018 DSIEC 98 Administration des médicaments – Aides-soignants autorisés
	MAN 2018 DSIEC 99 Applications des soins invasifs – Aides-soignants autorisés
	MAN 2018 DSIEC 100 Applications des soins non invasifs – Aides-soignants
	RG 2018-02-09 Registre du suivi des formations des activités de soins aux aides-soignants : soins non invasifs
	RG 2018-02-09 Registre du suivi des formations aux aides-soignants : Administration des médicaments prescrits (Art. 39.8 du Code des professions)
	RG CISSS-2018-02-09 Registre du suivi des formations aux aides-soignants : soins invasifs (Art. 39.7 du Code des professions)
Modifications à venir	RG-CISSS-2018-02-09- Registre des aides-soignants autorisés à exécuter des soins invasifs d'assistance aux AVQ, des soins non invasifs d'assistance aux AVQ et à administrer des médicaments
	MAN 2018 DSIEC 101 Activités de soins infirmiers permis selon le secteur